

EPARGNE, INVESTISSEMENT ET CONSOMMATION EN MILIEU PECHEUR DU DELTA CENTRAL DU NIGER (MALI)

La pêche fait partie des activités caractérisées par l'omniprésence du risque. Cette caractéristique est avant tout liée à la nature même de la ressource exploitée, i.e. du stock de poissons. C'est une ressource mobile d'une part, dont l'appropriation n'est acquise qu'au moment de la capture. C'est d'autre part, une ressource soumise à un cycle de croissance bien déterminé qui donne le rythme de son exploitation et entraîne d'importantes variations saisonnières de sa production.

Des facteurs d'ordre hydrologique contribuent, eux aussi, à hypothéquer cette production. Ceci est tout particulièrement vrai pour la pêche continentale telle qu'elle est pratiquée dans le Delta central du Niger au Mali et dont il sera question ici. Dans cette zone de 30.000 km² située aux confins du Sahel soudanien et peuplée de près de 800.000 personnes, la pêche est largement tributaire des précipitations en amont susceptibles de faire déborder le fleuve et ses affluents pour inonder les plaines adjacentes, lieux de frai de la plupart des espèces ichtyologiques.

Jadis, cette zone faisait la réputation des différentes entités politiques dont est issue l'actuelle République du Mali ; les récits de voyageurs, d'administrateurs et d'autres explorateurs sont là pour témoigner de sa grande richesse en produits primaires de toute sorte que des commerçants entreprenants se chargeaient d'échanger contre sel, or, esclaves, etc. (Caillié, 1989 ; Houdas, 1981 ; Mage, 1980 ; Monteil, 1971). Ceci étant, à des intervalles réguliers, ce

"règne de l'eau et de l'herbe" (Gallais, 1967 : 8) est exposé à des crises écologiques aux effets désastreuses (Houdas, 1981-b : 338 et 1966 : 62, 190, etc. ; Monteil, 1971 : 298). La dernière en date dure depuis près de vingt ans. Elle est d'autant plus grave qu'à un espace aux ressources de plus en plus précaires (Nadio, 1984) s'oppose une population dont l'accroissement démographique atteint, avec 3% par an (Herry *in* ORSTOM/INRZFH, 1988 : 5.19), un taux rarement atteint ailleurs et qui est tant bien que mal amorti par une forte tendance à l'émigration. Ainsi, la pêche qui fait vivre directement plus de 200.000 individus relevant essentiellement des ethnies Bozo et Somono, est sérieusement touchée et enregistre des chutes de production considérables¹.

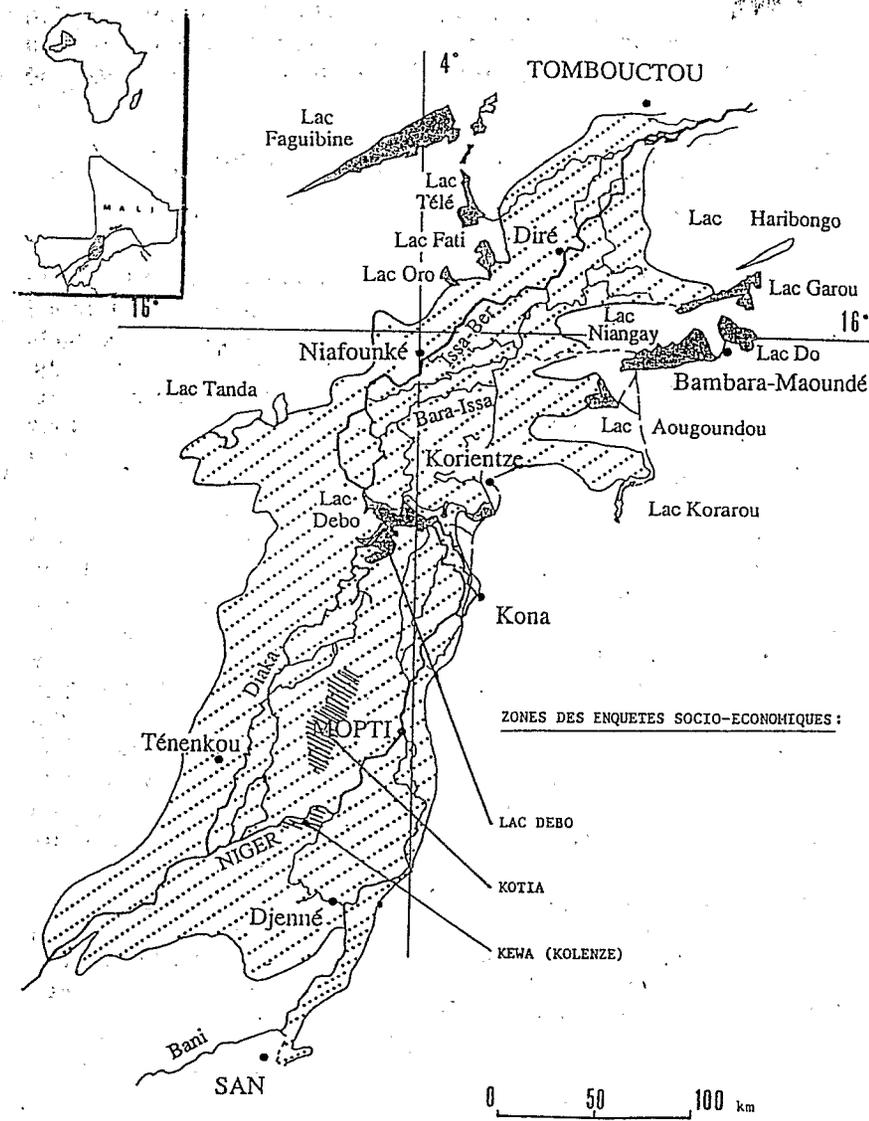
Mais ces deux ethnies ne sont évidemment pas seules à subir les effets de la dégradation du milieu naturel. Les Rimaïbe, Marka et Bambara, protagonistes de l'agriculture (riz, mil) sont frappés, eux aussi, par les répercussions de l'insuffisance des précipitations et de la faiblesse des crues. Enfin, l'élevage, troisième activité primaire du Delta n'échappe pas non plus aux méfaits de la sécheresse de sorte que le niveau de vie des éleveurs peut s'en trouver atteint².

¹ Pour le moment, des données statistiques fiables font défaut. Notons seulement que, pour 1989 l'Opération Pêche de Mopti émet l'hypothèse d'une production de 72 000 t (dont près de 60 % seraient autoconsommés par les pêcheurs et leurs familles), contre plus de 100.000 t dans les années 60. L'un des objectifs du projet "Etudes halieutiques du Delta central du Niger" (ORSTOM/INRZFH) qui pendant trois ans m'a permis d'effectuer de nombreuses missions sur le terrain, consiste justement à établir des statistiques. Ajoutons qu'en 1987, la contribution de la pêche au PNB était de l'ordre de 1 % (contre 2,3% en 1981 et 1983, et 2,5% en 1982). La pêche est surtout pratiquée dans le Delta central du Niger, bien que des lacs de retenues (Sélingué, Manantali) attirent de plus en plus de professionnels de la pêche.

² Il semble pourtant que ces derniers ont pu reconstituer leur cheptel qui s'élève à environ un million et demi de bovins. Cf. OSCE, 1989 - *Statistiques de base : agriculture, élevage*. Bamako : OSCE (FED), p. 55.

Dans une activité économique aussi exposée aux aléas climatiques que la pêche dans le Delta central du Niger, les stratégies susceptibles de diminuer, de répartir, voire d'éviter les risques sont multiples. Elles vont de la course à l'équipement, phénomène bien connu tant dans la pêche artisanale qu'industrielle, à la diversification professionnelle dans des secteurs extra-haliéutiques, en passant par la segmentation des unités et l'émigration. Toutes ces stratégies témoignent d'une rationalité économique incontestable et d'une propension à épargner, c'est à dire à isoler cette partie de la production qui dépasse "le niveau socialement reconnu nécessaire à la subsistance" (Godelier, 1969 : II, 158). Cette épargne consiste tantôt en une consommation différée, tantôt en un investissement à objectif économique ou social ; ses supports sont la monnaie, des biens, voire la force humaine.

Le Delta central du Niger au Mali (Les zones en grisé représentent les plaines d'inondation)



1 - Les actes économiques à travers les différentes unités

Les unités économiques au sein desquelles s'opère l'épargne sont multiples et reflètent la complexité du réseau relationnel de la société. Parmi elles le ménage joue un rôle de premier ordre.

1.1 Le ménage, base de la vie économique

1.1.1 L'unité, le poisson et les céréales

La grande majorité des actes économiques liés à la pêche s'exercent au sein de la maisonnée (appelée ici ménage) qui réunit une dizaine de personnes, le chef, son (ses) épouse(s), leurs enfants et éventuellement des parents collatéraux. Du vivant de leurs parents, les fils mariés restent en principe rattachés à ces derniers. Les hommes pratiquent la pêche proprement dite, tandis que les femmes s'occupent de la transformation (fumage, séchage) et fréquemment de l'écoulement de petites quantités.

L'inégale répartition spatio-temporelle de la ressource fait l'objet de deux types d'exploitation. D'une part, celui qui consiste en des micro-déplacements à l'intérieur du finage et des eaux proches du village, ce qui permet en outre la pratique de la céréaliculture (riz, mil). D'autre part, celui qui se traduit par des migrations de grande envergure, vers des zones réputées particulièrement poissonneuses (Macina, lac Debo et au-delà), et dont la durée est généralement supérieure à six mois¹. Ce deuxième type d'exploitation comparé au premier est plus capitalistique et peut recourir, temporairement, à la main-d'oeuvre salariée, embauchée sur les lieux de migration ou bien amenée depuis le village d'origine. L'opposition entre ces deux

¹ Pour plus de précisions sur les migrations, on se référera à FAY (1988). Les données chiffrées rapportées ici et concernant la population des pêcheurs du Delta sont le résultat d'une enquête pluridisciplinaire (Cf. ORSTOM, INRZFH, 1988), appelée dans la suite Enquête statistique, et de mes propres investigations (enquêtes socio-économiques).

modes d'organisation matérielle et humaine, qui concernent chacun la moitié des ménages est d'ailleurs intériorisée par les pêcheurs qui font la distinction entre *daga nge* (les gens du campement) et *dami sa* ("ceux qui partent vers l'est"). Or, les frontières entre ces deux catégories d'exploitants halieutiques sont souples, et on constate à l'heure actuelle un nivellement vers le bas de l'intensité capitalistique. Ainsi, d'anciens grands migrants se cantonnent aux eaux de leur village (d'où d'ailleurs la grande dispersion des valeurs parmi les pêcheurs de finage), tandis que d'autres unités - bien moins nombreuses - sans véritable tradition migratoire prennent la fuite en avant pour se lancer dans des migrations avec un matériel peu onéreux, mais considéré comme performant.

Les biens produits par l'unité sont tout d'abord réservés à la consommation familiale et le surplus (en général sous forme de poisson transformé) est destiné au marché. Si dans ce processus, la femme bozo et somono joue un rôle central, c'est le chef de l'unité qui veille -formellement- à la répartition de la production, à la constitution de stocks (de poissons mais aussi de céréales) et à l'augmentation du patrimoine. Du fait de l'identité entre unités de production, de consommation et d'accumulation, l'épargne d'une part, la consommation différée et l'investissement matériel ou sociétal d'autre part, constituent une même opération¹.

1.1.2 Des investissements onéreux

Le caractère onéreux des biens de production halieutique a été constaté dans bon nombre de pêcheries. Il s'accroît avec le progrès technique et la régression d'engins autoconfectionnés. Tenons-nous en à deux exemples de la pêche continentale en Afrique noire.

Au début des années 60, les pêcheurs du lac Tchad utilisaient un capital technique moyen dont la valeur s'élevait à 26.000 F. CFA, soit l'équivalent de la rémunération d'un manoeuvre

¹ Pour une vue d'ensemble de la problématique de l'épargne dans un certain nombre de pays d'Afrique noire (dont le Mali), on peut consulter GUEYMARD (1983). Pour l'aspect théorique, voir SERVET (1989).

pendant six mois et demi ou bien de 865 kg de mil¹. A une date beaucoup plus récente, le capital technique des pêcheurs du lac Kivu au Rwanda a été évalué à 190.000 FRW et 460.000 FRW, selon le type de pêche pratiquée², ce qui correspond à la rémunération que toucherait un journalier pendant trois ans et demi et près de neuf ans de travail ininterrompu.

Les données collectées auprès des pêcheurs du Delta central du Niger confirment ce caractère capitaliste³ (Tableau 1). L'évaluation s'est faite sur la base du prix d'achat effectif pour les composantes des engins, sans tenir compte du coût de la main-d'oeuvre nécessaire pour monter les filets à partir de nappes préfabriquées d'origine asiatique. Quant aux embarcations, elles ont été évaluées au prix actuel de remplacement, correspondant à l'état dans lequel elles se trouvaient au moment de l'acquisition.

Pour illustrer l'importance de ces investissements, il convient de le confronter au SMIG (12.652 F. CFA) : les unités de pêche de

¹ Calculs effectués à partir de M. VERLET, 1965 - *Aspects humains de la pêche au lac Tchad*, 6 vol. Paris : BDPA, CTFT, et de Ph. COUTY, P. DURAN, 1968 - *Le commerce de poisson au Tchad*. Paris : ORSTOM. Il s'agit ici d'engins auto-confectionnés à partir de fils importés.

² G. HANEK et al. 1988 - *La pêche d'isambaza (L. Miodon) au lac Kivu*. Gisenyi : Projet RWA/87/012, RWA/87/012/D/C/R/06, p. 11 et U. TIEZE, 1988 - *Système de crédit bancaire pour les pêcheurs au lac Kivu auprès des banques populaires au Rwanda*. Gisenyi : Projet RWA/87/012, RWA/87 : 012/TR/05, p. 3, tous deux cités in D. LUNIANGA, 1989 - *La pêche artisanale dans la région des grands lacs. Etude socio-économique des pêcheurs zairois et rwandais*. Hull, Québec : ACDI. Cette étude pêche malheureusement par le manque de rigueur scientifique.

³ Les lieux d'enquête sont au nombre de trois. Pour les pêcheries de finage, il s'agit d'une part de *Kolenzé* (arrondissement de Koakuru), village de 3.500 habitants au bord du Niger (50 km en amont de Mopti), d'autre part de *Sandoa* dans le *Kotia*, agglomération d'une trentaine de ménages, accessible par voie fluviale au moment des hautes eaux (août, septembre à décembre), le reste de l'année par voie terrestre (à pied, charrette). Pour les pêcheurs grands migrants, des unités ont été échantillonnées au campement temporaire de *Komédie*, proche de Youvarou et situé au bord du lac Debo ainsi qu'à *Kolenzé* (originaires du village au retour de leur migration). Pour la méthodologie, voir Baumann (1989-a).

finage immobilisent, en moyenne, l'équivalent de trois années de salaire minimum ou bien la ration alimentaire consommée par un adulte au cours de six à neuf ans¹. Les investissements des grands migrants sont encore cinq fois plus importants :

Tableau 1 : Capital technique et réinvestissement annuel des unités de pêche

	pêcheurs de finage		pêcheurs gr. migrants	
	moyenne	n	moyenne	n
capital techn. total	432.225 F. CFA (360.224)*	16	2.083.705 F. CFA (539.250)	11
dont embarcations	244.375 F. CFA (270.144)		1.259.091 F. CFA (291.601)	
engins	187.850 F. CFA (247.807)		824.614 F. CFA (377.331)	
réinvestissement annuel (camp. 87/88 et 88/89)	43.207 F. CFA (22.344)	15	110.367 F. CFA (49.301)	16

* écart-type

Source : enquêtes socio-économiques

¹ Il apparaît que, pour des pêcheurs de finage, nos unités sont relativement bien équipées. Des enquêtes menées dans deux villages du Macina (*Togvere Koumbe* et *Kamaga Sebe*) font état d'un équipement moyen en engins de 95.000 F. CFA, passant de 35.000 F. CFA dans la première agglomération (n=30) à 172.000 F. CFA (n=23) dans la seconde. (Nous ne tenons pas compte ici des embarcations, car seulement la moitié des unités en sont propriétaires, l'autre moitié ayant recours à la location). Cf. FAY (1989-d). Nos unités ont, par contre davantage le profil des ménages enquêtés par d'autres membres de l'équipe dans les environs de Mopti (LAE, RAFFRAY, 1989). Pour le calcul de la ration alimentaire, cf. BAUMANN (1989-b). Les chiffres tiennent compte de la variation du prix des céréales.

1.1.3 Des charges lourdes

Or, les engins de pêche sont soumis à une usure particulièrement importante qui nécessite un renouvellement fréquent (Tableau 1). A ces charges il faut ajouter l'amortissement des embarcations (10.000 F. CFA à 60.000 F. CFA au maximum lorsqu'il s'agit d'une embarcation dotée d'un moteur) et leur entretien (entre 1.500 F. CFA et 25.000 F. CFA par an), les charges salariales (30.000 F. CFA par individu pour toute la période de la migration), les charges liées au transport (100.000 F. CFA pour l'aller-retour entre les zones de départ et les campements au bord du lac Debo, par exemple).

Il convient aussi d'insister sur les charges officielles et informelles exigées de la part de l'Etat (permis de pêche maximum de 10.000 F. CFA pour une grande senne) et ses agents ("cadeaux" de toute sorte en guise de compensation de la tolérance vis-à-vis de pratiques prohibées) (Baumann, 1988-b) et de la communauté des pêcheurs accueillant sur leur territoire des unités migrantes. Ces unités ne peuvent s'installer que contre le paiement de 10.000 F. CFA à 15.000 F. CFA, somme à laquelle peuvent s'ajouter des "dons" de poisson. De par son nom, *maa-ji*, il s'agit d'une réinterprétation d'une pratique ancienne vidée de sa signification originelle. On y reviendra.

Si lourdes que puissent paraître ces charges, elles sont dans une large mesure compressibles. Ainsi, la durée de vie des embarcations peut être prolongée par la récupération de planches, et l'unité migrante peut renoncer à l'utilisation d'un moteur ainsi qu'au recours à la main-d'oeuvre salariée pour se servir davantage des travailleurs familiaux. Les charges difficilement compressibles et parmi elles notamment celles liées au renouvellement des engins, méritent donc une attention toute particulière.

1.1.4 Modalités d'écoulement, conditions d'investissement et accès aux céréales

Le financement des engins s'effectue principalement par des canaux informels. En effet, le crédit bancaire est une source de financement qui, après avoir profité à moins d'une unité sur dix (Enquête statistique), s'est vite tarie, le taux de recouvrement n'ayant atteint que 40% (Kassibo, 1989 : 1). La moitié du capital immobilisé par les unités enquêtées dans le cadre de nos investigations socio-économiques, l'a été grâce à l'épargne personnelle des intéressés et au recours à la solidarité familiale et sociale. L'autre moitié a fait l'objet de crédits octroyés par des commerçants de filets et/ou de poisson.

Le prix de l'engin acquis à crédit peut être jusqu'à 50% supérieur au prix de l'engin payé comptant. Plus encore, lorsque les capacités productives de l'unité ne permettent pas d'espérer une production suffisamment grande justifiant l'écoulement dans un centre de commercialisation (comme Mopti surtout), le pêcheur se verra obligé de s'endetter auprès d'un commerçant ambulant contre l'engagement de sa future production¹. Or, celle-ci est évaluée au prix pratiqué sur les lieux de pêche. Selon le degré d'enclavement de ces derniers, le prix proposé atteint fréquemment même pas la moitié de celui pratiqué à Mopti (UICN, SCF, OXFAM, 1988 : 32,33). A titre d'exemple, une nappe achetée à crédit à 25.000 F. CFA nécessite 83 kg de poisson dans le Kotia (évalué à 300 F. CFA). Si la même nappe avait été acquise au comptant, à Mopti, elle aurait coûté 17.500 F. CFA, soit l'équivalent de 35 kg de poisson (rémunéré à 500 F. CFA le kg).

Hormis la différence de prix, à un moment donné, entre les campements de pêche et Mopti, un second facteur avantage l'unité qui est à même de constituer un stock. Ce dernier joue le rôle d'un

¹ D'après nos observations, aux moments où les pêches sont les plus fructueuses (décembre à février), la production mensuelle d'une unité pratiquant la pêche de finage, se situe entre 50 et 70 kg de poisson fumé, celle d'une unité dotée d'une senne aux environs de 500 kg. L'équivalent poisson frais s'obtient en multipliant ces chiffres par trois. Ces données sont évidemment à confirmer par des statistiques de prises.

véritable capital spéculatif dont la réalisation au moment propice peut, pour des espèces particulièrement recherchées (poisson-chien séché, par exemple), jusqu'à doubler le gain du pêcheur. Enfin, signalons aussi qu'à Mopti certains produits de première nécessité et de fabrication industrielle (sel, sucre, thé, tissus, chaussures), voire - à certains moments - les céréales, peuvent être acquis dans de meilleures conditions que dans les villages et campements.

Le stockage de poisson transformé et son écoulement en gros, est surtout le fait des pêcheurs grands migrants. Leur comportement d'épargne se manifeste aussi au niveau de l'acquisition de céréales et qui se résume ainsi : départ en migration avec des réserves achetées dans leur zone d'origine (cas de plus de la moitié des migrants ; Enquête statistique) ou, en cas de difficultés de trésorerie, parcours migratoire avec des étapes permettant de troquer les espèces de faible valeur marchande contre le paddy des agriculteurs locaux, ensuite achat lors de chaque commercialisation (des espèces plus "nobles") à Mopti ou sinon troc, et enfin achat au cours du trajet ramenant l'unité dans son village d'origine. Du fait de leurs spécialisations professionnelles, ces pêcheurs grands migrants participent donc, dans une large mesure, aux échanges monétarisés.

Il n'en est pas nécessairement de même pour les pêcheurs de finage. Non seulement parce que chez eux la tendance à l'engagement du poisson (donc au crédit remboursable en nature) est plus fréquente, ils sont aussi nombreux à pratiquer la céréaliculture (cas de près de 70% des ménages, contre 16% des grands migrants ; Enquête statistique). L'autonomie que procure la céréaliculture est soumise à d'importantes variations spatio-temporelles : les récoltes peuvent être inférieures aux graines semées (cas de certaines unités à Kolenzé, en 1987/88), tout comme elles peuvent assurer une autonomie de plus de six mois (cas des pêcheurs-agriculteurs du Kotia en 1988/89). Le "remodellement agricole" (Fay, 1989 - d : 6), c'est à dire l'abandon ou bien l'initiation à l'agriculture depuis le milieu des années 70 et concernant un quart des unités de pêche, en est la traduction concrète.

Le déficit céréalier est compensé, d'un côté, par la rémunération en nature de travaux de récoltes effectués, par les deux

sexes, pour le compte d'agriculteurs demandeurs de main-d'oeuvre, ce qui implique parfois des migrations agricoles. Pour les femmes, les travaux peuvent se prolonger au-delà de la simple période des récoltes, et ceci pendant trois, quatre mois. Elles récupèrent les graines que les oiseaux prédateurs ont laissé tomber par terre, ramassent celles restées sur l'aire de battage et font la cueillette de graines sauvages.

De l'autre côté, le troc peut jouer un rôle de premier ordre. Ainsi, parmi les ménages enquêtés en 1989 à Kolenzé et dans le Kotia, ceux consommant des céréales troquées étaient majoritaires, et ceci tout au long de l'année¹.

D'ailleurs, les pêcheurs établissent une hiérarchie dans la consommation des céréales, en fonction de leur origine. Ils consomment tout d'abord les graines ramassées par les femmes, ensuite les céréales obtenues par troc, entament après le stock provenant de la rémunération en nature (ramené au village seulement au moment où la consommation s'impose !), puisent ensuite dans la production du ménage même, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'ils consomment, le cas échéant, les céréales achetées. Cette hiérarchisation vise manifestement à garantir au chef de famille son rôle de pourvoyeur de subsistance, en période de soudure, rôle sérieusement remis en cause par la crise actuelle².

Selon toute évidence, l'ampleur du troc augmente en fonction de l'abondance inter-et intra-annuelle des céréales récoltées dans la zone concernée. Lorsque les céréales sont abondantes, les agriculteurs cèdent leur paddy sans prendre le soin de le piler pour en augmenter la valeur ; par contre, lorsque la pénurie s'annonce, les

¹ Sur les 15 ménages enquêtés, juste après les récoltes, 9 consommaient du riz troqué, 5 du riz obtenu en rémunération ou provenant de la propre récolte, 1 du riz acheté. Au moment de la soudure, le rapport était 6 (troc), 5 (rémunération, récolte), 4 (achat).

² Une hiérarchisation semblable a été constatée en milieu agriculteur mossi. Cf. J.Y. MARCHAL, 1987 - "En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitations rurales ou le chacun pour soi. L'exemple des Moose du Burkina Faso", Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum., 23 (3-4), p.449.

agriculteurs veillent à préserver leur stock et acquièrent les denrées alimentaires grâce au numéraire gagné par des activités d'appoint, tout en compressant les dépenses pour le poisson qui servira seulement à donner du "goût à la sauce". De même, il apparaît que lors d'une campagne halieutique mauvaise - qui va évidemment souvent de paire avec des déficits céréaliers - le besoin en numéraire est tel que les pêcheurs préfèrent d'abord vendre le poisson pour s'acquitter des obligations fiscales et acheter des céréales (Fay, 1989-d : 34). Par rapport au troc qui est généralement pratiqué pour des petites quantités facilement évaluables, l'achat des céréales par sacs plus ou moins normés, contourne - aux yeux du pêcheur du moins - l'éventuel risque de termes de l'échange défavorables. Et de plus, il s'agit là d'une mesure de précaution destinée à se prémunir, dans un délai plus court que ne le permettrait le troc, contre toute augmentation de prix ultérieure.

Des considérations temporelles président aussi à la priorité donnée à l'une ou l'autre des deux activités, pêche et agriculture. L'articulation des deux peut se remodeler d'année en année (ibid.). Ainsi, si en début de campagne, la production halieutique paraît prometteuse, le pêcheur peut la privilégier tout en négligeant son riz arrivé à maturité. A l'opposé, lorsque l'auto-provisionnement en céréales est compromis - pendant que la production halieutique laisse à désirer elle aussi - l'accent sera mis sur le travail agricole salarié (femmes et jeunes), tandis que le chef de famille pratiquera la pêche, au besoin sans ses aides habituels (cas observés à Kolenzé lors des récoltes 1989/90).

C'est dans ce même sens que doit être interprété l'investissement en boeufs et charrues (concernant un quart des unités sédentaires ; Enquête statistique). Il ne donne pas seulement lieu à une économie de temps, il permet aussi de choisir le moment opportun pour les labours et par là d'influer sur les récoltes à venir (observations à Kolenzé et Fay, 1989-d : 32).

Rappelons enfin que, à travers les travaux de labour et de désherbage, les champs font aussi l'objet d'un investissement humain qui perpétue le droit de jouissance. En témoignent les fréquents retours au village des pêcheurs s'étant installés ailleurs.

Consommation différée de céréales, constitution de stocks de poisson, investissements matériels et humains, voilà les décisions essentielles prises par le chef de l'unité. Mais le tableau des actes économiques réalisés par le ménage serait incomplet sans un bref aperçu des décisions d'investissement susceptibles de procurer des avantages autant matériels qu'immatériels.

1.1.5 Investissements socialement productifs et obligatoires

Dans les sociétés manding, les vêtements ont de tout temps joué un rôle de premier ordre en tant que marque distinctive de dignité (Houdas, 1966 : 237 ; Mauny, 1961 : 369-370). L'exemple le plus patent en est de nos jours le grand boubou taillé dans des tissus damassés et brodés, d'une valeur pouvant atteindre 50.000 F. CFA. Son acquisition - peu fréquente à l'heure actuelle en milieu pêcheur - est évidemment sujette à une épargne préalable ou à un transfert dû à l'émigration, ce qui lui confère sa qualité d'investissement (Servet, 1989 : 6). Mais même l'achat de vêtements de tous les jours, généralement effectué pour toute la famille ou du moins pour les enfants à la veille des grandes fêtes religieuses (Tabaski notamment) représente la mobilisation d'une épargne.

D'autres objets sont également censés refléter la réussite économique et conférer par là un prestige social : radio, vélo et mobylette. Près de quatre unités sur dix disposent d'un de ces objets (Baumann, 1988-a).

Pour d'autres dépenses, les répercussions sociales sont encore plus évidentes. Il s'agit d'étapes aussi élémentaires dans la vie d'un jeune que la circoncision, l'excision¹ et le mariage. En ce qui concerne les compensations matrimoniales, elles comportent autant de l'argent liquide que des biens matériels (tissus, couvertures) et animaux (moutons) et mobilisent une épargne (familiale surtout) d'une valeur comprise entre 50.000 et 100.000 F. CFA. Ces dépenses sont destinées à compenser les avantages sociaux et économiques que la future épouse est censée procurer par le biais de sa progéniture. Du fait d'une forte endogamie lignagère et villageoise, ces contributions matrimoniales sont des manifestations de dettes et de créances vis-à-vis d'autres membres du groupe, et la poursuite de ce jeu réciproque

¹ Pour l'excision, pratique encore générale et nullement contestée en milieu rural, la rémunération de l'exciseuse comprend une bassine de riz ou de mil, une bassine de coton et un mouton (que la famille de l'enfant pourra remplacer par deux coqs), ainsi que 250 F.CFA.

n'assure pas seulement un certain équilibre social, elle incite les participants aussi à produire davantage.

Or, ce n'est pas seulement la société qui demande son tribut. L'Etat, lui, exige de la famille restreinte des contributions qui, outre les taxes liées à la profession, comprennent l'impôt (2.550 F. CFA par personne en âge de travailler), la carte du parti, celle de l'organisation des femmes, etc. Certaines de ces prestations sont mobilisées au niveau de groupes plus larges. Il en sera question plus loin.

L'organisation du ménage en tant qu'unité de production veut que le chef subvienne à tous les besoins de ses dépendants, femmes et cadets. Mais dans la mesure où les chefs de famille éprouvent de sérieuses difficultés à satisfaire à cette exigence, femmes et cadets prennent une part de plus en plus active dans la vie économique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure familiale.

1.2 L'individualisation des budgets

1.2.1 Du côté des femmes

Du fait de la crise économique, il n'y a que les pêcheurs les plus aisés qui sont en mesure de remettre à leur(s) épouse(s) quotidiennement le "prix du condiment" (destiné à couvrir toutes les dépenses pour les denrées autres que les céréales et le poisson). Voilà pourquoi une partie du poisson produit par la famille est confiée aux femmes qui se chargent de la vente ou du troc pour se procurer les "condiments". Mais les épouses des pêcheurs sont aussi nombreuses à effectuer des travaux qui vont du décorticage de paddy au puisage de l'eau, en passant par le maraîchage, le ramassage de bouses de vaches (servant de combustible), de coquillages (transformés en poudre pour le filage), de plantes odoriférantes (destinées à l'encens) et la filature du coton, sans oublier, bien entendu, la pêche aux petites nasses.

D'une part, les sommes - modestes il est vrai - ainsi gagnées servent à la constitution d'un stock de "condiments". Dans le cas des

familles polygames¹, chaque épouse s'applique à disposer d'un tel stock, ne serait-ce que pour compléter la nourriture de ses enfants lorsque le service culinaire est assuré par une co-épouse.

D'autre part, ce budget individuel permet à la femme de contribuer au trousseau de mariage de ses filles, de répondre aux obligations sociales spécifiquement féminines (dépenses lors de baptêmes, par exemple) et de subvenir à ses propres besoins courants comme l'achat de tissus, de crèmes et de bijoux en pacotille peints en jaune...pour rappeler les parures en or que les femmes détenaient autrefois².

1.2.2 Du côté des jeunes

Bien que les femmes âgées tiennent à souligner - non sans fierté - que lors de leur jeunesse leurs parents s'étaient chargés de la constitution de leur trousseau de mariage, le (quasi)-salarariat des jeunes filles a une longue tradition. Aujourd'hui, les jeunes filles (toutes ethnies confondues) se font embaucher par des grands migrants. L'argent gagné est tout d'abord consacré à l'achat d'habits ainsi qu'aux ustensiles de cuisines pour le futur ménage, le reste seulement est ramené aux parents.

L'embauche par des unités migrantes concerne également les jeunes gens, bien que ces derniers soient aussi nombreux à chercher fortune dans des contrées plus lointaines (lacs de Sélingué et de Manantali, voire l'étranger). L'achat d'habits, voire d'une radio et l'épargne en vue des contributions matrimoniales sont autant de projets motivant le départ. Pour la famille, la réussite de l'exode se mesure en biens rapportés au village (boubous, engins de pêche),

¹ Au-delà de 40 ans, entre trois et quatre hommes mariés sur dix sont polygames. Cf. C. HERRY, "Démographie des pêcheurs du Delta central du Niger", in ORSTOM, INRZFH, 1988, p. 5.23.

² De nos jours, il apparaît que les seules femmes ayant des bijoux à exhiber sont des femmes peul. Leurs boucles d'oreilles, pouvant peser jusqu'à 150 g et atteindre une valeur de 250.000 F. CFA (1986, Kakagnan) sont surtout exhibées lors du retour des boeufs après les transhumances.

biens qui contribuent à augmenter le patrimoine et l'estime auprès des autres villageois.

Or, toutes ces unités s'intègrent dans des ensembles plus vastes qui, eux aussi, remplissent des fonctions économiques.

1.3 Intérêts individuels, intérêts collectifs et solidarités

La communauté des pêcheurs jouit collectivement de ce facteur de production qu'est la ressource. Le renouvellement des capacités productives de cette dernière relève par conséquent d'une volonté collective. De nos jours, l'Etat se charge d'agir au nom des pêcheurs, essayant d'intégrer dans sa législation des éléments dits traditionnels, avec un succès souvent douteux.

Les mesures décrétées par l'Etat concernent

- l'interdiction temporaire des pêches à certains endroits (réserves)
- le rejet des alevins dans l'eau
- l'interdiction de certains engins réputés particulièrement prenants et/ou comportant de petites mailles
- l'interdiction de barrer des bras principaux du fleuve en vue de garantir la libre circulation du poisson.

Cependant, ces mesures frappent la ressource à la fois en sa qualité de bien de production et de bien de consommation, et leurs répercussions se font tout d'abord sentir au niveau de la cellule familiale. Cette dernière se heurte à une restriction de sa consommation quotidienne et à une diminution de son surplus transformable, entre autres, en ces biens de production que sont les engins. En temps de crise, l'unité familiale aura forcément tendance à privilégier la satisfaction de ses besoins immédiats, au détriment d'une considération à long terme telle que le renouvellement de la ressource. Le non-respect des mises en réserve et la présence d'engins prohibés (épervier notamment) sont autant de manifestations de ce conflit.

Revenons aux mises en réserve. Elles concernent des portions de fleuve et des mares dépendant de tel ou tel village, et sont prononcées en fin de décrue. A ce moment, les espèces ichtyologiques ont atteint leur poids maximum et la présence d'éléments nutritifs diminue (Prof. Daget, com. pers.). Ces deux phénomènes, auxquels s'ajoute le caractère ichtyophage de certaines espèces, entraînent une baisse de la production potentielle. Par conséquent, d'un point de vue biologique, ces réserves ne sont pas justifiées, et ceci d'autant moins que le déséquilibre entre la ressource et les hommes va croissant. Par contre, ce stockage "objectivement" peu avantageux s'explique par des considérations économiques et sociales : la volonté de répartir équitablement la production entre les membres de la communauté des pêcheurs d'une officine d'un ou de plusieurs villages) et le souci de repousser la consommation du poisson jusqu'au moment de la soudure. C'est à ce moment qu'ont lieu les pêches collectives, événements qui permettent aux pêcheurs par ailleurs de réaffirmer leur identité.

En ce qui concerne plus précisément les pêches collectives, *muraru miè*¹, organisées pour l'exploitation des portions de fleuve relevant de Kolenzé, seuls sont admis les ressortissants du village, toutes ethnies confondues, chacune avec sa panoplie habituelle. Conformément aux décisions prises au moment de la mise en défens, le produit de ces pêches (entre 10.000 et 80.000 F. CFA en 1988/89 à Kolenzé) est versé dans une caisse villageoise et affecté, par exemple, au financement d'un permis de pêche collectif (52 000 F. CFA pour les pêcheurs du finage de Kolenzé) ; ceci est évidemment contraire à la législation, mais constitue une pratique généralisée dans le Delta. D'autres dépenses concernent des manifestations socio-culturelles et politiques telles que l'équipement de la maison du parti au chef-lieu d'arrondissement, la semaine théâtrale, la réception des autorités, etc. Mais ces dépenses sont modestes comparées à celle engagées pour l'organisation de la course de pirogue, événement-clé de la vie sociale des villages de pêcheurs, qui se tient au chef-lieu

¹ Notons qu'il existe deux types de pêches collectives, appelées l'une *foroba miè*, l'autre *muraru miè*. Dans le premier cas, il y a seulement communauté de travail, le produit est approprié individuellement. C'est du deuxième type qu'il est question ici.

d'arrondissement lors de la journée de l'indépendance (22 septembre). La discrétion des pêcheurs, notamment à propos des contributions demandées par les marabouts, rend difficile l'estimation de ces dépenses, mais pour donner un ordre de grandeur, elles se situent entre 250.000 et 400.000 F. CFA (comprenant aussi l'acquisition d'une pirogue neuve lorsque l'ancienne n'a pas porté bonheur)¹, soit jusqu'à 10% de l'impôt de capitation exigé des villageois (3,5 millions F. CFA pour Kolenzé).

Les ethnies cohabitant au village de Kolenzé organisent aussi des travaux collectifs séparés, *forobakain*, qui ont la priorité devant tout travail s'effectuant à un échelon inférieur. Les fonds ainsi collectés servent au financement de manifestations qui représentent autant d'éléments de l'émulation inter-ethnique.

Deux autres types d'unités de production et d'accumulation collective à base ethnique méritent aussi notre attention. Il s'agit du *kafo* d'une part, du *faso* d'autre part.

Les *kafo* (regrouper, rassembler en bamanan) se sont constitués sous la pression du pouvoir colonial qui, dans le domaine fiscal, souhaitait limiter le nombre de ses interlocuteurs. Kolenzé, par exemple, en compte douze. Leur base est *a priori* ethnique et ils peuvent regrouper plusieurs lignages ou fractions de lignages "selon les affinités" comme disent nos informateurs. Il n'est pas inintéressant de noter que cette création artificielle s'inspire d'une entité du même nom dont le chef, le *kafotigi*, sous l'empire de Ségou, était mandaté de la collecte de l'impôt destiné au souverain². Ces regroupements devaient se traduire par des travaux collectifs, mais ont désormais

¹ Celle acquise par Kolenzé pour la course organisée en 1989, a coûté 160.000 F. CFA. Après des prestations peu glorieuses de l'équipe du village, un conflit éclata opposant aînés et cadets. Les seconds reprochaient aux premiers de ne pas avoir fait suffisamment de démarches auprès des marabouts.

² Jean-Loup AMSELLE, 1990 - *Logiques métisses*. Paris : Payot, p. 165. Voir également AMSELLE (1985) et E. LEYNAUD, Y. CISSE, 1978 - *Paysans malinké du Haut Niger*. Bamako : EDIM, p. 159-167.

perdu leur raison d'être, car la logique de l'Etat "moderne" se passe de ces interlocuteurs "traditionnels".

De même, le rôle du *faso* en tant qu'unité de production et d'accumulation se limite de nos jours à l'exploitation de quelques rares barrages érigés à des sites (chenaux, mares, marigots) qui sont en sa possession. C'est son chef qui reçoit le *maa-ji* authentique, correspondant au tiers de la production réalisée par les pêcheurs étrangers au *faso*. Cette ponction sur leurs revenus correspond à une épargne liée au système magico-religieux. Elle permet d'actualiser le pacte conclu entre les génies des eaux et les premiers occupants dont le chef de *faso* est le descendant direct (Daget, 1956 : 48). Mais rappelons que l'accueil de pêcheurs étrangers pour ce type de pêche a connu une nette régression avec la dégradation des conditions hydrologiques.

Communauté de pêcheurs, village, ethnie, *kafo* et *faso* se doublent d'unités transversales qui, elles aussi, sont le théâtre d'investissements. Il s'agit d'investissements humains qui sont effectués, selon l'effort physique demandé, par telle ou telle classe d'âge, *boalama*, et qui se traduisent par des constructions d'intérêt collectif (maternité, dispensaire, campement administratif, travaux de terrassement, etc.). A l'intérieur de chaque classe d'âge, les trois ethnies du village se voient confiées des tâches différentes, l'esprit compétitif inter-ethnique étant attisé par les notables.

L'émulation inter-ethnique s'exprime également dans les maisons des jeunes, *kainemiosaho*¹, lieux de loisirs auxquels sont rattachés les jeunes selon leur appartenance ethnique. De nombreuses manifestations (au moment des fêtes religieuses surtout) sont organisées dans le cadre de ces maisons aux noms aussi évocateurs que *Cinemala*, *Senegalisaho*, etc., manifestations qui sont financées également grâce à des travaux collectifs et donnent lieu à des consommations collectives difficilement

¹ Pour leur architecture, de style soudanien, voir *Storia della Città*. Rivista trimestrale, "I Bozo de Niger (Mali) : Insediamento e architettura", N. 25 (anno ottavo, I) gennaio-marzo 1983, Milano. Pour les mythes expliquant la construction des maisons des jeunes, voir Ligiers (1967 : III/38 et suiv.).

acceptables en dehors de cet espace de socialisation (cigarettes, café, bonbons, cassettes de musique, radio-cassettes, etc.). Les liens ainsi créés sont mis à profit dans le domaine économique et social au-delà du séjour au *kainemiosaho*.

Les différents niveaux permettant de réaliser de l'épargne et de la transformer en biens d'investissement, s'enchevêtrent. Chaque individu est automatiquement membre de toutes les unités qui viennent d'être analysées. Cette pluri-appartenance permet à la société de contrôler ses membres et de se reproduire selon les normes souhaitées. Or, au fil des années, les différentes unités sont soumises à des influences multiples obligeant la société à négocier de nouveaux équilibres.

2 - Crises et adaptations

Les pressions auxquelles est soumise la pêche depuis une cinquantaine d'années, n'ont pas seulement affecté l'organisation interne de l'unité de pêche. Elles ont également eu des répercussions sur ses rapports avec le milieu environnant.

2.1 La priorité donnée à l'investissement matériel

2.1.1. Vers des techniques plus onéreuses

Jusqu'au début des années 40, les pêcheurs, aidés des membres de leur famille fabriquaient de toute pièce leurs engins. A cette fin, ils cultivaient eux-mêmes le *da* (*Hibiscus cannabinus*) (Daget, 1949 : 19), et le transformaient pour en faire des fils destinés à la confection des filets. D'autres matières premières, telles que les branchages pour les nasses et barrages, les plantes aquatiques légères servant de flotteurs, etc., étaient ramassées en brousse. Le rôle du marché était par conséquent relativement limité. Outre l'approvisionnement en coton (filé par les femmes) et en certains fils dont la préparation était particulièrement laborieuse (*kien*, *Vigna unguiculata*) (ibid.), le marché fournissait les composantes métalliques des engins (fers de harpons et hameçons fabriqués par les forgerons somono), ainsi que le bois destiné à la fabrication des embarcations (caïlcédrat, *Khaia senegalensis*) qui était, d'ailleurs, généralement rémunérée en nature (Ligers, 1969 : IV, 100).

L'introduction de fils fabriqués industriellement a considérablement simplifié le travail de confection des engins, tout en grevant le budget de l'unité et en précipitant l'intégration des pêcheurs dans l'économie monétarisée. L'arrivée sur le marché, à la fin des années 50, de nappes préfabriquées devait accentuer ce phénomène et rendre de plus en plus nécessaire le recours au crédit.

Tableau 2 : L'évolution du prix des sennes et embarcations depuis le début du siècle

SENNES		EMBARCATIONS		année d'enquête	source	BOVINS	
prix	remarques	prix	remarques			prix	remarques
	pas encore de sennes	260.000 cauris	par tonne, confection à Djenné	1900 - 1903	MONTEÏL (1971 : 249, 272)	112.000 c. à 336.000 c.	boeuf à Djenné
néant	si entièrement en fibres nat. et autoconf.	500 F à 5.000 F	pour pirogue de 12 t	1938	HALZY (1946:119)		
50.000 F.CFA	autoconf. avec fil de coton acheté 435-500 F.CFA le kg	10.000 F.CFA à 50.000 F.CFA	dans la Boucle du Niger	1954-1955	JACQUEMOND (1956:17)		
		20.000 F.CFA à 100.000 F.CFA	piroque 1 t à piroque 5 t	1957	LEROY (1957:39)		
65.000 F.CFA	autoconf. avec fil importé	53.400 F.CFA	piroque 2 t (dont 40.000 pour main-d'oe)	1959	GALLAIS (1967:458, 459, 405, 411)	10-11.000 F.CFA 15-18.000	bovin taureau
800.000 F.CFA à 1 million	nappes préfabr. montées par le pêcheur	175.000 F.CFA à 200.000 F.CFA	piroque 2 t	1988/89	enquêtes socio-économiques	35.000 F.CFA UICN (1988:29) 50-75.000 F.CFA	génisse marché Fatoma boeuf de labour Kolenzé

On peut retracer cette évolution par l'exemple d'une grande senne (Tableau 2). Fabriquée à partir de fibres naturelles, sa confection correspondait exclusivement à un investissement humain sollicitant une dizaine de personnes, et ceci pendant plusieurs mois. Etant donné le caractère putrescible du *da*, le filet devait être remplacé après chaque campagne. De plus, sur les lieux de production, les travaux de réparation requéraient la main-d'œuvre de l'unité entre les pêches qui avaient lieu un jour sur deux ou trois (Gallais, 1967 : 439). A cette époque, la rémunération des facteurs de production concernait essentiellement le travail, d'où le partage de la production entre personnes ayant confectionné l'engin et celles l'ayant manipulé, chaque groupe recevant la moitié. A l'opposé, une senne constituée à partir de nappes industrielles, représente un investissement essentiellement matériel dont la valeur peut atteindre un million de F. CFA. Ceci affecte évidemment aussi les modalités de rémunération. La recette est divisée en deux parts égales, l'une destinée au capital technique, l'autre à la main-d'œuvre l'ayant exploité¹.

Cet essor technologique a conduit les pêcheurs initialement portés essentiellement sur l'exploitation des biefs temporaires à acquérir des filets maillants, ce qui leur permettait de se recentrer sur le fleuve et de réduire l'exploitation de leurs engins traditionnels auto-confectionnés (nasses, barrages), engins jugés de moins en moins rentables.

La commercialisation devait également être touchée par ces modifications. Dans les années 40, les grands producteurs, désireux d'obtenir des prix avantageux, se déplaçaient jusqu'à Segou, voire Koulikoro, le port de Bamako, pour confier leur poisson (séché surtout) à des femmes commerçantes. Ces dernières, ne disposant pas de fonds de roulements suffisants, ne pouvaient régler les pêcheurs qu'après avoir elles-mêmes vendu le poisson. Lorsque, compte tenu des besoins d'investissement matériel et du souci de rentabiliser le temps, les délais de règlement commençaient à être

¹ Une autre formule consiste en une division en trois parties égales, destinées au capital technique, à la main-d'œuvre et à la nourriture pour les travailleurs embauchés.

ressentis trop lourdement, les pêcheurs abandonnaient cette pratique pour commercialiser leur production à Mopti, comme le faisaient d'ailleurs déjà les pêcheurs dont la production était plus modeste. Dans cette ville étaient venus s'installer des commerçants Ashanti originaires du Gold-Coast, grand consommateur de poisson fumé¹. Ces commerçants-exportateurs, tout comme ceux ayant pris leur relève depuis, achetaient comptant, facilitant par là l'acquisition d'engins et le remboursement des crédits auprès des commerçants de filets.

Mais les modifications technologiques dans la pêche influaient aussi sur une activité annexe pratiquée souvent notamment par les grands exploitants, à savoir celle du commerce. En effet, en dehors du stockage du poisson, leur comportement d'épargne se manifestait aussi par le recyclage d'une partie de leurs recettes en des marchandises de toute sorte (coton, calebasses, nattes, condiments, voire portes en tôle). A l'issue de la campagne de pêche, ces produits étaient ramenés au village pour être vendus ou troqués contre du paddy des agriculteurs (cas des Somono de Kolenzé, par exemple). Au fur et à mesure que les difficultés économiques s'aggravaient, les pêcheurs effectuaient un choix, soit en consacrant tous leurs efforts à l'activité halieutique, soit en délaissant cette dernière pour se spécialiser dans le commerce².

Avec la prépondérance de l'investissement matériel, la rentabilisation du capital technique devient un souci majeur, *a fortiori* en temps de crise comme celle qui sévit actuellement. Les mesures entreprises dans ce sens sont multiples. Elles vont de la diminution de la taille des mailles, phénomène bien connu dans ce secteur, à la récupération de vieux filets pour en faire des ralingues, en passant par la transformation d'un unique filet en fonction du débit hydrologique et l'introduction de nouveaux engins peu onéreux et particulièrement prenants. On essaie à la fois d'augmenter la durée de vie afin de

¹ Entre 1943 et 1955, les exportations de poisson ont quadruplé (LEROY, 1957 : 5).

² Sur les cinq boutiques que compte Kolenzé en 1989, quatre appartiennent effectivement à d'anciens grands migrants ayant abandonné la pêche.

réduire le coût d'amortissement, et d'utiliser plus judicieusement la main-d'œuvre, devenue précieuse elle aussi. Le succès des engins passifs en est la preuve.

Les embarcations font également l'objet d'une utilisation plus économique. Ainsi, de nombreux migrants se déplacent désormais sans faire propulser leur embarcation par un moteur fort coûteux en combustible, d'autant plus que le moteur ne procure qu'un gain de temps très limité¹. D'autres pêcheurs encore dont la situation est particulièrement précaire ne renouvellent plus leur embarcation et ont recours à la location, comme ceci a été constaté dans le Macina (Fay, 1989-d).

2.1.2 La main-d'œuvre libérée et sollicitée

Le numéraire ayant remplacé la main-d'œuvre en tant que condition essentielle de l'accès aux engins de production, les unités peuvent désormais se contenter d'un nombre de travailleurs plus réduit. Les unités exploitatrices de grandes sennes illustrent une fois de plus cette modification². Prenons l'exemple de la senne autoconfectionnée dans les années 30 par les Paetao de Kolenzé. Lors de sa constitution, elle réunissait pas moins de onze hommes adultes, soit une unité d'une cinquantaine de personnes, chiffre habituel à l'époque, mais tout à fait exceptionnel de nos jours.

Parallèlement, avec l'arrivée de fils importés, les filets individuels connaissent un essor considérable. Ces filets dont l'exploitation nécessite deux personnes seulement, forment

¹ Rappelons que le prix du carburant pour le trajet aller-retour entre Kolenzé et le lac Debo est d'environ 100 000 F. CFA. Pour le trajet simple, à contre-courant, il faut compter cinq jours lorsque le moteur est mis en marche, et huit jours en embarcation perchée.

² On peut objecter que les grandes sennes ne concernent qu'une unité sur dix (Enquête statistique). Or, l'intérêt que l'on doit porter à cet engin réside dans l'effort de pêche qu'il représente. Selon les statistiques de prise effectuées par les hydrobiologistes du projet, une senne peut produire un maximum de 181 kg de poissons par sortie, contre 6,5 kg pour un filet maillant dormant (Lae, Raffray, 1989 : fig. 15 et 16).

désormais la base de la panoplie des engins. Le paroxysme de l'individualisation des techniques est atteinte avec l'épervier, signalé dès les années 40 (Daget, 1949 : 34-36), et le *xubiseu* introduit au début des années 80. Les deux engins peuvent être manipulés par un seul individu, et pour leur transport et celui du pêcheur, le recours à une embarcation n'est pas indispensable.

Libérée des tâches de confection des engins, la main-d'œuvre est davantage sollicitée pour l'activité halieutique proprement dite, et ceci d'autant plus que la ressource accuse une tendance à la raréfaction. Soucieuses de rentabiliser leur capital technique, les unités prolongent leurs migrations, y ajoutent éventuellement des campagnes de pêche à l'extérieur du Delta, ou bien se scindent en plusieurs sous-unités.

Mais afin de combler le manque à gagner enregistré par l'activité halieutique, la pression sur la main-d'œuvre s'exerce aussi en dehors de la pêche. Bien qu'il risque d'y avoir confusion entre surcroît effectif de travail et simple transfert de la main-d'œuvre vers des activités jugées peu valorisantes¹, les témoignages sont unanimes pour souligner cette pression. Le rôle économique primordial joué par la femme du pêcheur a déjà été souligné. En ce qui concerne les enfants, ils font également l'objet d'une demande pressante, de sorte que le souci de scolarisation est relégué au second plan. Ainsi, les enfants de Kolenzé sont quasi systématiquement "libérés" de l'obligation scolaire². Et d'une manière générale, on peut observer une diminution des loisirs par rapport aux années fastes où la vie sociale était ponctuée de nombreuses manifestations pouvant durer plusieurs journées (Ligers, 1967 : III).

¹ Ainsi, en décembre 1989, tel Somono de Kolenzé refuse de récolter du riz pour le compte des Marka, prétendant que dans le temps, les champs appartenant aux Somono mais travaillés par les Marka, donnaient si bien que les propriétaires ne s'enquerraient de l'état de la récolte que lorsque celle-ci était rentrée au village.

² Les parents invoquent également la mauvaise qualité de la nourriture que proposeraient les logeurs et ont sans doute aussi intériorisé la précarité des débouchés offerts aux scolarisés.

2.2 Rationalités économique et sociale

2.2.1 Ostentation et accumulation

A en croire certains documents ethnographiques, lors du boom halieutique on voyait fréquemment s'effectuer des dépenses dont le caractère ostentatoire était flagrant. Qu'il s'agisse de l'argent liquide exhibé lors de fêtes villageoises (Ligers, 1967 : III, 111) ou bien des sept pirogues (sans parler de l'argent liquide et des moutons) offertes à une jeune voyageuse particulièrement convoitée par ses admirateurs soucieux de se dépasser mutuellement (ibid. : 133-138), ce sont là des gestes destinés à se démarquer des autres communautés et à affirmer la solidarité avec celle à laquelle on appartient.

Une certaine tendance à l'ostentation et à l'enchère réciproque s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Or, si on fait abstraction des courses de pirogues évoquées ci-dessus, ces actes économiques sont désormais réalisés non plus par les grandes communautés, mais par le groupe domestique (souvent identique à la famille restreinte), base de la vie économique.

Les dépenses somptuaires au sens traditionnel sont surtout le fait de catégories socio-professionnelles telles que les marabouts et les commerçants. Si nous prenons l'exemple des maisons à étage de Kolenzé, celles construites récemment appartiennent avant tout à des boutiquiers ; et d'une manière générale, c'est dans leurs rangs que l'investissement en des pèlerinages à La Mecque (correspondant à une dépense d'environ 750 000 F. CFA) est le plus fréquent.

Les pêcheurs, eux, ne jouissent plus d'un niveau de vie faisant d'eux le groupe le plus aisé du Delta, comme ceci a été le cas au lendemain de l'indépendance (Gallais, 1967 : 460). Leurs richesses extra-professionnelles se limitent de nos jours à des objets tels que radio, vélo et mobylette (Baumann, 1988-a). Mais il apparaît que ces objets producteurs de prestige social ne sont acquis que lorsque l'équipement professionnel a atteint un certain niveau. La priorité est donnée à l'investissement dans la sphère économique, et c'est également vers cette dernière que sont transposées les

dépenses dont le côté ostentatoire est indéniable. Tel grand commerçant de Mopti, désireux d'introduire sur le marché un nouveau type de moteur en a parfaitement conscience lorsqu'il vise cette "jalousie" qui fait que "les autres achètent aussi". On peut aussi se demander si, lorsque les premiers moteurs ont fait leur apparition, leur acquisition massive n'était pas davantage imputable à cet effet de "jalousie" qu'à un calcul économique, si implicite soit-il.

2.2.2 Rapports économiques, relations sociales

L'enchevêtrement d'éléments économiques et sociaux s'observe aussi dans les rapports entre le pêcheur et les membres d'autres catégories socio-professionnelles.

En ce qui concerne les relations qu'entretiennent pêcheurs et commerçants, nous avons insisté sur le caractère onéreux des crédits. Or, les raisons incitant les pêcheurs à accepter cette modalité d'accès au capital technique correspond à des considérations autant économiques que sociales. L'engin acquis en début de campagne contre l'engagement du poisson permet à l'unité d'éviter des déplacements (liés à la commercialisation) et d'affecter la main-d'œuvre à d'autres tâches telles que les récoltes des céréales. De plus, contrairement à ce qui se passe pour les crédits bancaires, l'intérêt perçu n'apparaît pas de façon explicite, mais se confond avec le bénéfique, ce qui rend ce crédit informel tout à fait compatible avec la religion musulmane¹. Par ailleurs, les rapports personnalisés entre pêcheur et commerçant s'accommodent mieux que tout système "moderne" des fluctuations de la production halieutique et les deux contractants continuent à bénéficier des avantages réciproques au-delà du contrat tacite qui les lie².

¹ Cf. KASSIBO, 1989. Le même phénomène a été observé par Raymond FIRTH (1966² - *Malay Fishermen. Their peasant economy*. Hamden, Connecticut : Archon Books, p. 167) en Malaisie où les pêcheurs se prononcent contre la pratique consistant à "manger l'enfant de l'argent" (c'est à dire percevoir de l'intérêt).

² L'idée du commerçant exploitateur est évidemment séduisante, notamment lorsqu'on souhaite introduire des coopératives censées supplanter la commercialisation "traditionnelle". Abstraction faite du rapport de force qui

La prédilection pour les rapports **personnalisés** explique également la persistance du troc entre pêcheurs et agriculteurs. Outre leur rôle économique immédiat, ces échanges permettent de s'assurer de l'assistance mutuelle en cas de crise, par exemple sous forme de crédits de céréales. Mais ces échanges remplissent aussi une fonction sociale, celle de renouveler le pacte qui, historiquement, lie les différentes ethnies entre elles et qui se traduit par une division ethno-professionnelle du travail.

De même, l'économique et le social s'interpénètrent lorsque sont remis à un autre membre de la société, tissus, couvertures et autres boubous. Il s'agit là certes d'anciens moyens de paiement et d'épargne (Monteil, 1971² : 274, 229). Mais il convient aussi d'insister sur leur rôle politique, car leur "distribution équivalait à l'investiture d'une fonction" (Houdas, 1966 : 237, note 4). De nos jours, ces produits entrent dans les échanges lors des cérémonies de mariage et servent de rémunération de prestations magiques effectuées, par exemple, par les guérisseurs et maîtres des eaux (Fay, 1989-c : 216). Ils interviennent, par conséquent, là où il y a lieu de réactualiser "le pouvoir relatif et la hiérarchie des individus et des groupes" (Servet, 1986 : 10).

joue en faveur des commerçants se situant en début de la chaîne de distribution, il reste à prouver qu'il y a effectivement ponction du surplus au profit de la grande masse des commerçants.

2.3 La société des pêcheurs et l'Etat

2.3.1 Les redevances, passé et présent

L'influence de l'Etat sur le comportement d'épargne des pêcheurs est indéniable. Nous avons déjà évoqué le permis de pêche, sorte de taxe professionnelle instituée en 1975¹ et suite logique de la décision prise par l'Etat indépendant, consistant à décréter la domanialité des eaux et à en accorder aux pêcheurs le droit de jouissance². Par son souci d'homogénéiser l'espace halieutique, de "démocratiser" le monde des pêcheurs et de protéger la ressource³, l'action de l'Etat contribue, tout comme d'autres facteurs, à l'amplification des mouvements vers les zones les plus poissonneuses. Interdisant d'une part, une redevance "traditionnelle" telle que le *maa-ji*, l'Etat provoque d'autre part, la recrudescence d'autres redevances, non moins lourdes que la première.

A l'heure actuelle, les redevances auxquelles sont soumis les pêcheurs sont multiples. Souvent désignées par le terme de *maa-ji* (approximativement traduisible par "l'eau du maître") ce n'est que le nom qu'elles ont en commun avec ce dernier. Quelle est la signification originelle du *maa-ji* ? Cette redevance est née avec l'appropriation des eaux et des terres par des ethnies d'éleveurs et d'agriculteurs (Fay, 1989-b : 166 ; Daget, 1956 : 51) et traduit l'allégeance des pêcheurs vis-à-vis de ces souverains. Hormis cette signification politique, le *maa-ji* revêt aussi une signification symbolique. Il semble, en effet, être lié à des types bien déterminés de prélèvement (surtout barrages) (Fay, 1989-c : 221-226) et actualiser des relations particulières entre les hommes et les génies. Il est perçu par celui qui descend directement des premiers occupants

¹ Ordonnance n° 67/CMLN du 22.12.1975 portant Création de permis de pêche et fixation des taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance de ces permis.

² Loi n° 63-7/AN-RM promulguée le 11.1.1963.

³ Cf. la Loi n° 86-44/AN-RM du 24.3.1986 portant Code de pêche, ainsi que les différentes Conventions locales.

du site propice à ce type de prélèvement et qui possède par là les qualités nécessaires à cette condition de production, "le savoir et la dignité spécifiques" (ibid. : 225).

Avec l'introduction d'engins opérant le même type de prélèvement que les barrages (grandes nasses *diene*, sennes, voire *xubiseu*), l'application du *maa-ji* s'étend. Mais désormais, le facteur de production rémunéré par le biais du *maa-ji* n'est plus le savoir du maître des lieux, mais le biotope (tout comme ses abords permettant l'installation temporaire des pêcheurs) propice à l'utilisation des engins en question. Ce "nouveau" *maa-ji* revêt par conséquent les caractéristiques d'une rente foncière perçue par ceux dont relève le biotope exploité : au cours du cycle hydro-ichtyologique, les pêcheurs se concentrent dans les zones les plus poissonneuses dont la disponibilité est forcément limitée. A une quasi-inélasticité de l'offre de zones poissonneuses s'oppose une demande de plus en plus pressante du fait du souci grandissant de rentabiliser un capital technique onéreux et de la croissance démographique des pêcheurs.

Or, dans la plupart des cas, les maîtres des lieux, représentés par le chef de village et les notables, pratiquent eux-mêmes la pêche. La concentration de pêcheurs allochtones, généralement mieux équipés – et donc plus prédateurs – que les autochtones, risque de porter préjudice à l'activité halieutique de ces derniers. Il paraît par conséquent logique que la communauté d'accueil se fasse dédommager des coûts externes causés à sa pêcherie et amène les unités étrangères à répercuter ces coûts sur leurs coûts de production¹.

Mais les autorités, en la personne des chefs d'arrondissement, agents du Service des Eaux et Forêts et autres gendarmes, réclament, elles aussi, leur dû officieux. Ces autorités jouissent d'une situation monopolistique lorsqu'il s'agit de trancher les litiges à propos de la propriété des eaux et de faire respecter la

¹ Le fait que le produit de cette compensation est accaparé par les notables qui peuvent en disposer à leur guise, ne change rien à ce principe d'un calcul économique.

législation. Ce privilège se traduit par ce que l'on peut appeler une rente bureaucratique¹. Elle se concrétise par des "dons" monétaires et non-monétaires perçus en guise de remerciements (éventuellement anticipés) pour les arrangements concédés aux pêcheurs, et permet de pallier la faiblesse et l'irrégularité des salaires de la fonction publique (Baumann, 1988-b).

Signalons pour terminer que pour les unités de production, ces redevances entrent dans le calcul implicite des coûts de production et que, tout comme d'autres facteurs économiques et sociaux, elles conditionnent la stratégie d'exploitation. Selon nos observations, le montant des rentes perçues semble positivement corrélé à la production halieutique et à l'impression de prospérité qu'elle génère : les années de bonne production halieutique, les bénéficiaires des diverses rentes sont plus exigeants vis-à-vis de leurs "clients" que lorsque la production laisse à désirer. Ceci traduit incontestablement le souci d'ajuster la rente à l'état de la ressource.

2.3.2 "Démocratisation" et flux unidirectionnels

Dans les pays sahélo-soudaniens, le prélèvement d'impôts, de taxes et de tributs a une longue tradition. A l'exemple du *maa-ji* évoqué ci-dessus, on peut ajouter d'autres contributions en nature, sous forme d'animaux et de céréales (Houdas, 1981-a : 57, 71, etc.) prélevées dès le règne de Kanka Moussa au XIV^e siècle. Par opposition aux populations rurales, les commerçants des villes, eux, s'acquittaient de leurs obligations fiscales essentiellement sous forme de cauris et d'or, moyen de paiement pour les objets de luxe (Houdas, 1966 : 103, 225 ; 54, 90, 95, etc.). L'ampleur prise par l'islam devait renforcer ce phénomène, et pour les peuples du Delta, le système d'imposition atteint sa plus grande perfection sous la Dina, l'Etat théocratique de la première moitié du XIX^e siècle (Ba, Daget, 1984 : 67-68).

¹ Cf. Shaka BAGAYOGO, "L'Etat au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement", in Emmanuel TERRAY (dir.), 1987 – *L'Etat contemporain en Afrique*. Paris : L'Harmattan, p. 112.

Les différentes contributions n'étaient pas seulement destinées à l'entretien des souverains, des dignitaires et des ulémas, ainsi qu'à l'aumône pour les pauvres, elles permettaient aussi de garantir la subsistance de la population en cas de conflits et d'assurer la sécurité des voies commerciales (Tymowski, 1974).

Ces contributions représentaient une ponction sans doute considérable, notamment sur les populations rurales, ponction qui venait s'ajouter à celle opérée par les échanges commerciaux (ibid.). Mais il convient de souligner le principe qui régissait ne serait-ce qu'une partie de ces contributions et qui traduit une certaine proportionnalité – du moins ressentie telle par les fragments de société concernés – entre les prestations des sujets d'une part et celle des souverains d'autre part.

D'une manière générale, on sait que la loi islamique pose les peuples assujettis devant le choix entre le paiement de l'impôt de capitation et l'adoption de l'islam (Houdas, 1966 : 36-37). L'adhésion à la religion musulmane dispensait par conséquent d'un impôt bien déterminé... quitte à entraîner l'obligation d'en accepter d'autres prélevés cette fois-ci au nom d'une instance supérieure.

Pour certaines professions, les relations avec les souverains étaient quasiment contractuelles. Ainsi, les négociants finançaient le maintien de la sécurité des routes commerciales, ce qui donnait lieu à un impôt collectif que l'on exigeait d'eux. De même, à certains moments de l'histoire, les Somono étaient soumis à une taxe spéciale (sous forme de poisson et de cauris) leur garantissant le droit exclusif de pêcher dans le fleuve Niger et d'exercer leur métier de bateliers et, pour certains d'entre eux, celui de forgeron. Vu l'intérêt économique que représentaient ces métiers, les Somono jouissaient de la protection des souverains et n'étaient pas réduits à l'esclavage (Roberts, 1981 : 7-8). Sous la colonisation française, les Somono bénéficiaient d'un régime spécial ; étant exempts de l'impôt de capitation, ils étaient censés se mettre à la disposition du colonisateur lorsque ce dernier avait besoin de leurs services de navigation.

L'acceptation de ces contributions était évidemment fortement conditionnée par la capacité d'intégration des Etats

respectifs, et vice-versa. Et les abus ne faisaient, d'ailleurs, pas défaut.

L'idéologie démocratique qui sous-tend l'Etat indépendant s'oppose forcément à cette idée de proportionnalité, et la faiblesse de ses ressources propres – tout comme sa faible aptitude à les gérer – contribue à accentuer ce phénomène. Dans le domaine fiscal, le principe de la non-affectation des recettes aux dépenses est l'une des manifestations de cette nouvelle approche.

Certes, une taxe comme celle prélevée lors de l'établissement des permis de pêche échappe au principe de non-affectation. En 1988 par exemple, le Fonds forestier national a attribué au développement de la pêche une somme qui est même supérieure aux recettes liées aux permis de pêche¹. Par contre, il en est autrement pour l'impôt de capitation qui représente une charge bien plus lourde pour la population rurale.

On peut illustrer cela par l'exemple du village de Kolenzé. Sa population mobilise annuellement une épargne de 3,5 millions de F. CFA au titre de l'impôt de capitation. Or, comme dans la plupart des villages du Delta, les travaux d'infrastructure (construction de maternité, de dispensaire, de campement, creusement de puits) ne sont pas le résultat d'une intervention de l'Etat, mais le fruit de démarches auprès d'organisations non-gouvernementales et de l'investissement humain effectué par les villageois. Plus encore, ces derniers sont aussi sollicités pour assurer la rémunération de l'infirmier...

Dans un Etat où le plan actuel (1987-1991) est financé à raison de 50 % par des dons, ceci n'a rien de surprenant. Mais si on sait par ailleurs que les populations urbaines échappent dans leur grande majorité à l'obligation fiscale² et qu'elles profitent de

¹ 53,3 millions F. CFA contre 47 millions (Direction nationale des Eaux et Forêts).

² A Bamako, les autorités tentent depuis un certain temps de mettre en place des comités chargés de la collecte de l'impôt de capitation. Les Bamakois,

commodités autrement plus grandes, on ne s'étonnera plus du manque de succès qu'enregistrent les campagnes de "retour à la terre" orchestrées par cet Etat "démocratique".

CONCLUSION

Dans leurs activités économiques, les pêcheurs du Delta central du Niger font preuve d'un potentiel d'épargne considérable.

L'épargne – dans son acception large – se manifeste tout d'abord dans le domaine de la production et vise la maîtrise et le renouvellement de tous les moyens de production. Parmi eux, la ressource, i.e. le poisson non approprié, occupe une place centrale. L'étroitesse de la marge de manœuvre réservée à l'action humaine pour garantir le renouvellement des capacités productives de la ressource est à l'origine de toute réglementation de cette activité primaire.

Ensuite, les pêcheurs étant fréquemment pluriactifs, ils investissent de leur comportement d'épargne également les domaines de la production extra-halieuque, notamment celui de l'agriculture. En effet, l'accès aux céréales représente un facteur-clé de leurs stratégies économiques.

Le comportement d'épargne concerne enfin aussi les biens de consommation, qu'ils soient durables ou non. Nous retrouvons ici de nouveau le poisson, cette fois-ci approprié par le pêcheur et – la plupart du temps – transformé. Il est stocké non seulement en vue d'une éventuelle consommation ultérieure, mais surtout pour donner lieu à l'écoulement en gros, autrement plus avantageux que la commercialisation par petites quantités. Ainsi, son stockage va jusqu'à lui conférer la qualité d'un capital spéculatif qu'il s'agit de faire fructifier en attendant le moment propice à sa réalisation.

hormis la minorité des fonctionnaires et autres employés des grandes entreprises, échappent encore à l'impôt.

D'une manière générale, l'accumulation de biens correspond à la fois à des considérations économiques et sociales : augmenter le patrimoine productif, soustraire ses moyens financiers à l'emprise du groupe parental et de doser par là sa contribution à la solidarité, pouvoir faire face à tout moment aux obligations sociales (cf. le refus des pêcheurs de vendre leurs céréales), etc.

Or, la nature que prend l'épargne au cours de l'histoire peut varier en fonction des contraintes écologiques, socio-économiques et politiques. A l'heure actuelle où l'économie de la pêche doit faire face à une crise qui dure depuis près de vingt ans, un rôle grandissant est joué par l'épargne susceptible de garantir la consommation future, notamment celle de denrées alimentaires. Cette épargne-consommation différée s'effectue avant tout à un niveau individuel, et les femmes – à travers leurs multiples activités de services (participation aux récoltes, cueillette, petit commerce) – y jouent un rôle essentiel. Mais on ne saurait pas non plus négliger les transferts venant de l'extérieur, grâce aux apports des migrants. Il me semble que le constat suivant, fait par un pêcheur au retour d'un séjour à l'extérieur du Delta, résume assez bien la situation : "Avant, nous partions pour nous habiller, maintenant, c'est pour manger".

Il s'ensuit que l'épargne-investissement est réduite au strict minimum et concerne avant tout le renouvellement du capital productif. D'une manière générale, on constate un nivellement vers le bas de l'équipement productif, le non-renouvellement d'engins onéreux et l'apparition d'engins appelés par exemple "la pauvreté m'y a poussé" en est une preuve. Ajoutons que cette évolution est sans doute aussi favorisée par une rentabilité réduite des filets onéreux. La nécessité de satisfaire tout d'abord les besoins fondamentaux se répercute évidemment aussi sur le respect de la législation destinée à garantir le renouvellement de la ressource. La prolifération d'engins prohibés et l'abandon partiel de mises en réserve en sont les manifestations concrètes.

En ce qui concerne l'épargne-investissement en biens producteurs de prestige social (radios, mobylettes, habits), son ampleur est réduite par rapport à l'époque du boom halieuque où les

pêcheurs constituaient la population la plus aisée du Delta. Ceci étant, les investissements en moyens de production et en biens et services extra-professionnels sont corrélés positivement. Les agents économiques intègrent donc dans leurs stratégies d'investissement des impératifs à la fois économiques et sociaux, condition *sine qua non* d'une évolution socialement acceptable.

Eveline BAUMANN

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE, Jean-Loup, 1985 - "Qu'est ce qu'un *Kafo* ou *jamana* ? Le cas du Gwanan ou les faux archaïsmes de l'histoire africaine." *Cahiers ORSTOM Sér. Sci. hum.*, 22(1), p.43-56.
- BA, Hampaté, DAGET Jacques, 1984 - *L'Empire peul du Macina (1818-1853)*. Paris : Nouvelles Editions Africaines, 306 p.
- BAUMANN, Eveline, 1988-a - "A propos de la création de richesses en milieu pêcheur." in ORSTOM, INRZFH, 1988 - p.6.1-6.17.
- BAUMANN, Eveline, 1988-b - "Pêche artisanale et informalités. Réflexions autour de l'activité halieutique dans le Delta central du Niger." Colloque *Pratiques informelles comparées*, Nouakchott, décembre, 21 p.
- BAUMANN, Eveline, 1989-a - "Investissement productif et consommation des pêcheurs du Delta central du Niger". in ORSTOM, IFREMER, 1989 - *La recherche face à la pêche artisanale. Contributions provisoires*. Paris : ORSTOM/IFREMER, livre 1, p.119-129.
- BAUMANN Eveline, 1989-b - *Aspects socio-économiques de l'activité halieutique dans le Delta central du Niger*. Document provisoire. Bamako : ORSTOM (Projet Etudes halieutique du Delta central du Niger), 54 p.
- CAILLIE, René, 1989 - *Voyage à Tombouctou*. Paris : La Découverte, 373 + 397 p.
- DAGET, Jacques, 1956 - "La pêche dans le Delta central du Niger". *Journal de la Société des Africanistes*. Tome XIX, fasc. 1, p. 1-79.
- DAGET, Jacques, 1949 - "La pêche à Diafarabé. Etude monographique." *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire* (série B : Sciences humaines). tome XVII, janv.-avril, n°1-2, p.1-97.
- FAY, Claude, 1988 - "Migrations de pêche : morphologie et place dans les systèmes d'activité." in ORSTOM, INRZFH, 1988 - p.8.1-8.39.
- FAY, Claude, 1989-a - "La production de pêche dans le Delta central du Niger (Mali) : Systèmes de perception et d'appropriation des territoires." in ORSTOM, IFREMER, 1989 - *La recherche face à la pêche artisanale. Contributions provisoires*. Paris : ORSTOM/IFREMER, livre 3, p.1057-1069.
- FAY, Claude, 1989-b - "Sacrifices, prix du sang, "eau du maître" : fondation des territoires de pêche dans le delta du Niger (Mali)." *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum.*, 25 (1-2), p.153-170.
- FAY, Claude, 1989-c - "Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali)". *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum.*, 25 (1-2), p.205-228.

- FAY, Claude, 1989-d - *Rapport sociologique : Pratique halieutique et stratégies de production dans le Delta central du Niger (Mali)*. Bamako : ORSTOM (Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger). 47 p.
- GALLAIS, Jean, 1967 - *Le Delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*. Mémoires de l'IFAN. 2 vol, Dakar : IFAN, 621 p.
- GALLAIS, Jean, 1984 - *Hommes du Sahel. Espaces-Temps et Pouvoirs : Le Delta intérieur du Niger 1960 - 1980*. Paris : Flammarion, 281 p.
- GODELIER, Maurice, 1983 - *Rationalité et irrationalité en économie*. 2 vol., Paris : Maspero, 124 + 213 p.
- GUEYMARD, Yves, 1983 - *Méthode de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains*. Etudes et documents n° 58. Paris : Ministère des Relations extérieures, Direction des politiques du développement, 373 p.
- HOUDAS, O. (éd. et trad.), 1981-a - *Tarik el-Fattach*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 361 + 186 p.
- HOUDAS, O. (éd. et trad.), 1981-b - *Tarikh es-Soudan*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 540 + 326 p.
- HOUDAS, O. (éd. et trad.), 1966 - *Tedzkiret-en-Nisian*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 415 + 232 p.
- JACQUEMOND, H., 1956 - *Les pêcheurs de la boucle du Niger*. Paris, ronéo, 45 p.
- KASSIBO, Bréhima, 1987 - "La dynamique de la pêche dans le Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période précoloniale à nos jours". in KAWADA, Junzo (dir.), 1987 - *Boucle du Niger. Approches multidisciplinaires*. Vol.1, Tokyo : Institut de Recherches sur les langues et cultures d'Asie et d'Afrique, p.167-187.
- KASSIBO, Bréhima, 1989 - *Le crédit nomade. Rôle et mode de fonctionnement du crédit chez les pêcheurs du Delta central du Niger*. Bamako : ORSTOM (Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger), 17 p. + ann.
- LAE, Raymond ; RAFFRAY, Jean, 1989 - *Les pêcheries artisanales du secteur de Mopti. Ressource, communautés de pêcheurs et stratégies d'exploitation*. Bamako : ORSTOM (Etudes halieutique du Delta central du Niger), 42 p.
- LEROY, Yves, 1957 - *La pêche et le commerce du poisson à Mopti (Soudan français)*. Bamako : Mission d'Etude et d'Aménagement du Niger, 114 p.
- MAGE, Eugène, 1980 - *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Paris : Karthala, 308 p.
- MALZY, Pierre, 1946 - "Les Bozos du Niger et leurs modes de pêche (région de Diafarabé)." *Bulletin de l'IFAN*, t.VIII, Paris : Larose, p.100-132.
- MAUNY, Raymond, 1961 - *Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Age*. Mémoire de l'IFAN N° 61. Dakar : IFAN, 587 p.
- MONTEIL, Charles, 1971² - *Une cité soudanaise : Djenné, métropole du Delta central du Niger*. Paris : Anthropos, 301 p.

- NADIO, Mamadou, 1984 - *L'évolution du Delta intérieur du Niger (Mali) 1956-1980. D'une région sous-peuplée à une région sur-exploitée ?* Thèse de 3ème cycle en géographie. Rouen : Université de Haute Normandie, 220 p.
- ORSTOM, INRZFH, 1988 - *Enquête statistique auprès des pêcheurs. Premiers résultats*. Bamako : ORSTOM (Projet Etudes halieutiques du Delta central du Niger), INRZFH, pag. mult.
- ROBERTS, Richard, 1981 - "Fishing for the State : The Somono and the Political Economy of the Middle Niger Valley, ca. 1712-1905" in CRUMNEY, D. ; STEWART, C., 1981 - *Modes of Production in Africa. The Precolonial Area*. Beverly Hills : Sage, p. 1-27, annexes.
- SERVET, Jean-Michel, 1986 - "Pièces, billets et monnaies primitives", *Economies et Sociétés. Cahiers de l'ISMEA*. Sér. Progrès et Croissance. N° 30, p. 7-18.
- SERVET, Jean-Michel, 1989 - *Représentations de la monnaie et des supports d'épargne*. Document préparé dans le cadre du réseau UREF : Circuits officiels et réseaux parallèles de financement en Afrique. Lyon : Université Lumière, Département Monnaie-Finance-Banque, 18 p.
- TYMOWSKI, Michał, 1974 - "La ville et la campagne au Soudan occidental du XIVe au XVIe siècle, *Acta Poloniæ Historica*, n° 29, p. 51-79.
- UICN, SCF, OXFAM, 1988 (?) - *Rapport saisonnier du suivi alimentaire Delta Seno. Stratégies vivrières N°5, oct.-déc.1988*. Bamako : SCF, UICN, OXFAM, 38 p.

F1

CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENT

N° 19

ORDRES ET DESORDRES FINANCIERS

Eveline BAUMANN
Denise BERTHAUD
Christian BOUSSUGES
Vincent CHAPELON
Michel DROMAIN
Didier GENTET
Gilles JACOUD
Jérôme MAUCOURANT
Christian RIETSCH
Jean-Michel SERVET
Shu-Guang SONG

Département - Centre de Recherche

MONNAIE FINANCE BANQUE

Université Lumière Lyon 2

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 31884 ex 1

Cote : B

P35